



**VILLE de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)**

N° 01-01-2024-013

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	25
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	0
abstention	0
NPPV	0

OBJET :

**Modifications
du tableau des
Commissions**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin le : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former et changer les **COMMISSIONS** dont il est le Président de droit. Toutefois, elles peuvent désigner un Vice-président qui peut les convoquer et les présider, si le Maire est absent ou empêché.

Par délibération du 25 mai 2020, le conseil municipal a constitué diverses commissions communales, commissions qui ont évolué par délibérations en date du 26 janvier 2021, du 21 Mars 2023 et du 27 juin 2023.

Suite à la démission de Mesdames Agnès ROLIN et Laurence RAVIESKI-BENSA, des changements ont été proposés dans le tableau des commissions joint en annexe.

Le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir procéder à une nouvelle élection des commissions concernées par ces demandes.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire propose à l'assemblée de procéder par un vote à main levée :

Voix Pour : 29

Voix Contre : 00

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents et représentés.



Le secrétaire de séance,
Patrick DESCHARRIERES

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



La présente délibération modifie les délibérations du 25 mai 2020, du 26 janvier 2021, du 21 mars 2023 et du 27 juin 2023 relatives au même objet.

La commission extra-communale des personnes âgées étant dissoute.

Annexe : Tableau des commissions